

ASSEMBLÉE NATIONALE21 février 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° CD1

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« responsable »,

les mots :

« ou les personnes responsables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la plupart du temps plusieurs personnes sont en charge de l'expertise d'où cet ajout.